



TRESORS DU SUD 2020 CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations du GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (ci-après dénommé NCTPS), dont les bureaux sont situés au 20, rue Anatole France, 98800 Nouméa - BP 688 - 98845 Nouméa Cedex, et de ses clients dans le cadre de la vente de son événement touristique grand public sous sa marque locale Destination Province Sud : Les Trésors du Sud. Toute prestation accomplie par NCTPS dans le cadre des Trésors du Sud implique donc l'adhésion sans réserve des acheteurs aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Organisateurs

NCTPS organise une opération de promotion touristique grand public « **Les Trésors du Sud** », au sein de laquelle est proposé un jeu sous forme de week-end découverte en province Sud, inspiré des chasses aux trésors et de l'univers des escape games.

Pour l'ensemble de l'organisation des Trésors du Sud, NCTPS mandate la société SARL Challenge Organisation (dénommée Challenge Organisation), dont les bureaux sont situés : SARL BP 9131 - 98807 Nouméa. NCTPS et Challenge Organisation sont donc dénommés ci-après les organisateurs.

Clause n° 3 : Jeu Trésors du Sud

Les Trésors du Sud existent depuis 2013 mais cette année le concept change et propose une nouvelle formule de jeu, inspirée de l'univers des escape games. Pendant 5 week-ends, à raison d'un par mois de juillet à novembre, le grand public (re)découvre en équipe les régions de la province Sud : Thio, Nouméa..., le Grand Sud, Bourail et La Foa... avec des défis et énigmes ludiques menant jusqu'à un trésor à la fin de chaque week-end, à savoir un séjour en province Sud (voir clause n° 7 : Lot).

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ou mineure sous la responsabilité d'un majeur. NCTPS se réserve le droit de procéder à la vérification de ces éléments, dans le strict respect des dispositions de l'article 9 du Code civil. La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions générales de vente, ainsi que des lois et règlements en vigueur en Nouvelle-Calédonie. Toute violation des présentes conditions générales de vente ou de toutes autres dispositions légales ou réglementaires applicables entraînera l'invalidation de la participation.

Une page informative dédiée aux Trésors du Sud est disponible ici :
www.destinationprovincesud.nc/tresors.

Clause n° 4 : Réservation d'un package Trésors du Sud

1. Packages

Il y a cinq packages Trésors du Sud correspondant aux cinq étapes de jeu en province Sud (une par mois de juillet à novembre) : Thio, Nouméa..., Grand Sud, Bourail et La Foa...

Les packages sont vendus en ligne mais les organisateurs se réservent le droit de créer des guichets de vente des Trésors du Sud dans les offices de tourisme de la province Sud volontaires, qui accepteraient les paiements par chèque ou espèces, puis procéderaient immédiatement à l'inscription en ligne pour finaliser l'achat.

Chaque package comprend :

- Plus de sept heures d'escape game, réparties sur plusieurs zones de jeu à découvrir chaque week-end.
- Le matériel de jeu : remise d'un « roadbook » par équipe pour le weekend.
- Les activités, défis et énigmes du week-end.
- Un grand repas en commun le dimanche midi.
- Un espace de camping en option gratuite est mis à disposition (avec les repas en option payante supplémentaire détaillée sur la billetterie en ligne). Toutefois, les participants sont invités à profiter des hébergements et points de restauration de chaque région en demandant conseil auprès des offices de tourisme de la province Sud.

2. Tarifs des packages par personne hors frais de gestion en ligne et option supplémentaire payante

- **Adulte +12 ans : 6 000 F HT**
- **Enfant de 6 à 12 ans : 4 750 F HT**
- **Enfant - de 6 ans : Gratuit**

3. Inscription et déroulement

1. Constituer son équipe de minimum 4 personnes à maximum 6 personnes (sans compter les enfants de moins de 6 ans). Les personnes en nombres inférieurs ou en trop seront associées avec d'autres, par Challenge Organisation, pour constituer de nouvelles équipes.
2. Réserver son ou ses étapes Trésors du Sud en s'inscrivant sur www.destinationprovincesud.nc/tresors. Le formulaire d'inscription en ligne fait foi pour chaque participant.
Les inscriptions aux week-ends Trésors du Sud se clôturent chaque mercredi précédent l'étape du week-end.
3. Découvrir par mail le lieu de rendez-vous le mercredi juste avant l'événement.
4. Rendez-vous sur place le samedi en voiture, 2 véhicules max. par équipe, pour récupérer son roadbook et commencer l'aventure.

Clause n° 5 : Modification, annulation ou report

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu sans qu'il ne leur en soit tenu rigueur. Dans ce cas, l'information en sera faite par simple email si l'étape du week-end n'a pas encore commencé ou à l'oral si l'étape est déjà en cours.

Dans le cas de l'annulation d'une étape par les organisateurs uniquement, les participants seront remboursés intégralement.

Dans le cas d'un report d'une étape par les organisateurs uniquement, les participants auront le choix d'être remboursés intégralement ou d'accepter le report de l'étape sans quelconque dédommagement.

Aucune demande de modification, annulation ou report du client ne pourra être prise en compte. L'achat d'un ou plusieurs packages Trésors du Sud est ferme et définitif, non reportable et non remboursable.

Clause n° 6 : Lot

À la fin de chaque week-end, un lot sous forme de séjour en province Sud d'une valeur minimale de 50 000 F TTC est remis à l'équipe gagnante. L'équipe gagnante est celle qui aura réussi à remporter le plus de défis en répondant correctement aux énigmes en un minimum de temps sur chaque étape. En cas d'égalité, l'organisateur mandaté, Challenge Organisation, se réserve le droit de départager les équipes sans réclamation possible.

Les conditions d'utilisation du lot figureront dessus ou seront communiquées par email à l'équipe gagnante. Les lots Trésors du Sud ne sont ni échangeables, ni remboursables et ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière. Si l'équipe gagnante ne souhaite pas utiliser son lot, elle pourra en faire bénéficier les personnes de son choix. L'équipe gagnante, si elle refuse sur place, pour quelque raison que ce soit le lot gagné, ne pourra prétendre à la moindre compensation. Son lot sera alors remis à la deuxième équipe suivant les scores.

Tout lot non consommé pendant son délai de validité sera immédiatement perdu. Aucun report, échange ou remboursement partiel ou total ne sera autorisé.

Si pour un cas de force majeure, le cas fortuit ou le fait d'un tiers, la nature du lot venait à être modifiée pour un lot d'une valeur équivalente ou un lot de caractéristiques proches, NCTPS se réserve le droit d'effectuer un tel changement sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. NCTPS ne pourra être tenu pour vices, défauts de conformité ou tout manquement quelconque, concernant le lot qui sera remis au capitaine de l'équipe gagnante.

Clause n° 7 : Droit à l'image

Tous les participants, majeurs comme mineurs, en s'inscrivant aux Trésors du Sud, acceptent d'être photographiés, filmés et enregistrés sur place, et que leurs images soient utilisées par le GIE NCTPS dans le cadre de toutes ses opérations promotionnelles touristiques pour une durée de 10 ans, sur tout support et en tout lieu, sans qu'il ne puisse être réclamé à NCTPS un quelconque droit, rémunération ou avantage de toute nature. NCTPS s'engage à ne diffuser aucune image pouvant être jugée dégradante.

Clause n° 8 : Fraude

Seules les participations conformes aux dispositions des présentes conditions générales de vente seront prises en compte dans le cadre du jeu. Sera annulée toute participation incomplète, contrefaite ou illisible. Toute fraude ou tentative de fraude d'un participant et de manière générale toute violation d'une ou plusieurs dispositions de ces conditions générales de vente ou des instructions délivrées par les organisateurs sur place entraînera automatiquement le renvoi du jeu du participant. En tout état de cause, NCTPS se réserve le droit de poursuivre, par tous moyens, tout participant contrevenant aux dispositions des présentes conditions générales de vente.

Clause n° 9 : Responsabilité

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables des dommages survenus aux matériels remis durant les week-ends. Tout litige sera tranché par arbitrage des organisateurs. Les participants reconnaissent et acceptent que la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée directement ou indirectement, pour tout dommage causé aux participants, au gagnant ou à des tiers à l'occasion de la participation au jeu, des déplacements ou à l'occasion du lot. Les participants prennent leurs responsabilités s'agissant de leurs capacités physiques à participer au jeu : activités sportives, touristiques et culturelles. Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités s'agissant de l'état du véhicule utilisé ou tout autre moyen de locomotion par les participants ainsi que de la validité du permis de conduire et autres documents administratifs nécessaires à la conduite du véhicule. Les participants reconnaissent que le moyen de locomotion utilisé pour participer au jeu est en bon état de fonctionnement et compatible aux trajets empruntés dans le cadre du jeu.

Clause n° 10 : Réclamation

L'inscription à un ou plusieurs week-ends entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente. Ces conditions générales de vente sont disponibles sous format électronique sur : www.destinationprovincesud.nc/tresors et la billetterie en ligne. NCTPS se réserve le droit d'exercer des poursuites à l'encontre des personnes n'ayant pas respecté ces présentes conditions. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation de ces conditions générales de vente seront tranchées par NCTPS. Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement adressée à NCTPS à l'adresse suivante : 20, rue Anatole France, 98800 Nouméa - BP 688 - 98845 Nouméa Cedex, et comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur. Les contestations et réclamations écrites, relatives aux Trésors du Sud ne seront plus prises en compte un mois après la dernière étape de l'événement.

Clause n° 11 : Loi applicable

Les présentes conditions générales de vente sont exclusivement soumises aux dispositions légales et réglementaires applicables en Nouvelle-Calédonie. En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les juridictions calédoniennes seront seules compétentes.